



## demande des renseignements

Par **basma123**, le 11/01/2019 à 08:42

bonjour

je suis un homme de 43 de maroc present en france actuelle depuis 2 ans sans papier et j'ai un enfant francais 15 vis avec sa maman ans que j'ai jamais vu depuis sa naissance avec une femme etrangere (maroc) mais elle a un titre de sejour de 10 ans en france .

la maman refuse que nous demendons la nationalité et de faire CIN + passport pour mon fils .devant trubunel d instance 78 , refuse aussi que je le vois ou demande ses nouvelles depuis 2005 .

ma question je demande comment je peux faire au niveaux de la loi pour régler ce problème

1 droit de visiter mon fils ?

2 faire ces papiers ?

3 pour régler ma situation mes papier , ( je suis papa d'un enfant francais ), et pour que je puisse vivre normale sur le teritoir français .

merci beaucoup et bonne année 2019.

Par **youris**, le 11/01/2019 à 10:11

bonjour,

avez-vous reconnu cet enfant français ?

poiur obtenir un titre de séjour comme parent d'enfant français, vous devez prouver:

être le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France,  
et contribuer à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

il ne semble pas que vous remplissiez la seconde condition.

salutations.